

Lettre ouverte à l'Assemblée de l'Union africaine demandant à ses membres de veiller à la protection des civils dans l'est du Tchad

29 juin 2006

Madame, Monsieur,

En 2004, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a pris d'urgence des mesures pour envoyer des observateurs du cessez-le-feu au Darfour, où des dizaines de milliers de civils avaient été tués et près de deux millions déplacés de force par les milices janjawids agissant avec le soutien des forces armées soudanaises. L'arrivée de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et la déclaration du CPS en date du 20 octobre 2004, selon laquelle la MUAS devait protéger les civils exposés à une menace imminente, indiquaient clairement que l'UA ne resterait pas le témoin passif de massacres en Afrique.

L'Assemblée de l'UA a condamné à plusieurs reprises dans les termes les plus vifs les attaques menées contre des civils et a exprimé « *sa détermination à prendre les mesures appropriées contre les auteurs de ces actes, qui compromettent les efforts de paix au Darfour* » [Assembly/AU/Dec.68 (IV)].

Amnesty International rend aujourd'hui public un rapport, joint à la présente, intitulé *Tchad/Soudan. Les violences du Darfour atteignent le Tchad. Les milices janjawids du Soudan attaquent certaines ethnies au Tchad*, qui porte principalement sur les déplacements forcés de populations dans l'est du Tchad. Nous demandons à l'Assemblée de l'UA de prendre à nouveau des mesures fermes en faveur des civils systématiquement pris pour cible par les milices janjawids du Soudan, qui passent la frontière pour attaquer, tuer et piller certaines communautés au Tchad. Quelque 50 000 à 75 000 personnes qui vivaient dans des villages de l'est du Tchad ont été déplacées et seul un très petit nombre d'entre elles reçoivent une protection et une aide humanitaire.

Nous exhortons les États membres à profiter de la réunion de l'Assemblée à Banjul, en Gambie, pour rappeler clairement au gouvernement soudanais qu'il a la responsabilité première de protéger les civils au Soudan, d'empêcher les attaques menées au Tchad contre des civils par les Janjawids, et de désarmer ces milices conformément à ce que prévoit l'Accord de paix sur le Darfour.

Nous appelons également le gouvernement tchadien à déployer une force armée partout où cela est nécessaire pour protéger les civils. Le gouvernement tchadien doit, si nécessaire, demander une assistance à l'UA, à l'Organisation des Nations unies (ONU) ou à l'Union européenne afin de renforcer les mesures de protection et de faire en sorte que les civils, y compris les personnes déplacées et les réfugiés, ne soient plus pris pour cible.

L'Assemblée de l'UA et les États membres de l'UA ont, individuellement, un rôle majeur à jouer pour persuader le gouvernement soudanais de coopérer pleinement avec l'ONU et de faciliter le déploiement rapide de forces de maintien de la paix de l'ONU dotées d'un mandat fort leur permettant de protéger les civils. Les membres de l'UA et la MUAS continueront de contribuer de manière déterminante à une telle force.

Nous exhortons l'Assemblée de l'UA à adopter un calendrier et un programme d'action clairement définis pour faire face à la crise des droits humains qui sévit à la fois au Darfour et dans l'est du Tchad. Nous demandons à l'UA d'envisager de prendre des mesures supplémentaires si le gouvernement soudanais ne respecte pas son obligation de désarmer les Janjawids. Il pourrait s'agir, entre autres, d'imposer des sanctions au Soudan, conformément à l'article 23 de l'Acte constitutif de l'UA, qui dispose que de telles mesures peuvent être prises contre tout État membre qui « *ne se conformerait pas aux décisions et politiques de l'Union* ». Il pourrait également s'agir de revoir l'accord adopté par l'UA en janvier 2006, selon lequel le Soudan occupera la présidence de l'UA en 2007.

Nous observons que de nombreuses décisions du CPS et de nombreux accords de cessez-le-feu facilités par l'UA ont appelé le gouvernement soudanais à désarmer les Janjawids. Ainsi, dans son communiqué en date du 10 mars 2006, le CPS « *décide d'apporter son appui, en principe, à une transition de l'AMIS [la MUAS] vers une opération des Nations Unies* » et exige du gouvernement soudanais qu'il « *mette en œuvre sans délai son engagement déclaré à neutraliser et à désarmer les Janjaweed/milices armées* ». Par ailleurs, l'Accord de paix sur le Darfour contient l'engagement ferme de désengager, redéploier et désarmer les Janjawids sous cinq mois.

Nous attendons avec impatience le résultat de vos délibérations à Banjul et les nouvelles initiatives que prendra l'UA pour assurer la protection des civils, en particulier au Soudan et dans l'est du Tchad.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Pour la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan